

Postulat Maurice Mischler et consorts – Un gymnase en 4 ans ?

Texte déposé

Le cursus des écoles gymnasiales amenant à la maturité fédérale est très divers dans les cantons suisses.

En effet, sans parler de la dotation horaire annuelle ni des programmes, certains cantons proposent des parcours gymnasiaux de trois, quatre ou même cinq ans. Si ce parcours se fait en quatre ans, certains cantons intègrent la 11^e Harmos dans ce parcours gymnasial, d'autres non. Cela fait que, pour certains cantons, la durée de la scolarité entre le début de l'école obligatoire et la fin du gymnase est d'une année supplémentaire (pour les cantons de Valais, Fribourg, Genève notamment).

Pour le canton de Vaud, le parcours gymnasial se fait en trois ans.

Or, certaines études montrent que la durée des études obligatoires et gymnasiales présente une corrélation avec les résultats des étudiants dans les hautes écoles, notamment concernant leurs résultats dans les cours de mathématiques. Par exemple les études EVAMAR (commentés par exemple dans un travail de master de la HEP¹).

Les hautes écoles rechignent (et on les comprend) à donner les résultats des étudiants canton par canton), mais ces études existent, et tout porte à croire que le canton de Vaud ne se trouve pas dans le groupe de tête.

Enfin, le virage numérique voulu par le Conseil d'Etat doit se faire intelligemment, de manière durable et dans de bonnes conditions, ce que ne permet pas un cursus trop « serré »

Nous déposons donc un postulat invitant le Conseil d'Etat à élaborer un rapport répondant aux questions suivantes :

1. Quelles seraient les conséquences pédagogiques et sociales d'un gymnase en 4 ans ?
2. Quels sont les avantages et inconvénients d'un gymnase en 4 ans intégrant la classe 11^e harmos versus une année supplémentaire comme cela se fait dans d'autres cantons ?
3. Quelles seraient les conséquences budgétaires et en ressources humaines pour les deux options ?
4. Quelles seraient les conséquences en matière d'investissement notamment en termes de besoins de salles et de bâtiments ?

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Maurice Mischler
et 36 cosignataires*

Développement

M. Maurice Mischler (VER) : — Tout d'abord, il me paraît important de déclarer mes intérêts : je suis enseignant au gymnase et, dans une autre vie il y a quelques années, j'étais président de la Commission cantonale des chefs de file de mathématiques. Les questions posées dans ce postulat peuvent être résumées ainsi : quelles seraient les conséquences d'un parcours gymnasial d'une durée de quatre ans ? En récoltant les signatures, j'ai recueilli plusieurs commentaires du genre « Moi, j'ai fait le gymnase en deux ans » ou encore « Ah non, on ne va pas nous imposer des mathématiques encore une année » et je peux les comprendre. Pourtant, certains faits sont à relever. Tout d'abord, tous

¹ Gymnase en Suisse : synthèse sur la durée des études, Stéphanie Farquet, Audrey Fumeaux, travail de Master HEP, Juin 2015.

les cantons proches de nous, sauf Neuchâtel, ont un cursus sur quatre ans, et même sur cinq ans en Valais. L'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale indique, à son article 6 : « Durant les quatre dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité. » Une phrase supplémentaire dit encore : « Un cursus en trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère prégymnasial. » Cette dernière phrase donne l'impression que la loi a été cousue sur mesure pour le canton de Vaud, mais mon petit doigt me dit que cette phrase ne sera pas éternelle.

Par ailleurs, on peut aussi démontrer que, quand un étudiant termine sa maturité dans le canton du Valais ou dans celui de Fribourg, il a suivi à peu près 800 heures de mathématiques de plus que son camarade du canton de Vaud. Avouez que cela fait un peu réfléchir, d'autant plus que les statistiques portant sur les résultats dans les autres écoles, canton par canton, existent, mais ne sont pas divulguées ! Enfin, le département va bientôt instaurer quatre périodes supplémentaires d'informatique, dans le cursus gymnasial, alors que la dotation horaire pour un étudiant actuellement en deuxième année, par exemple, peut être de 35 périodes sans compter le temps à consacrer aux devoirs et aux préparations de tests.

Pour ma part, je n'ai pas d'avis arrêté sur la question, mais il me semble qu'un rapport fouillé examinant en profondeur toutes les implications, notamment financières, devrait être établi afin de nous éviter de nous retrouver, dans quelques années, à devoir bricoler quelque chose à la va-vite.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.